

Séance ordinaire du 6 décembre 2013**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2013.
- 1.3 Adoption de la liste des dates et des heures des assemblées du conseil – exercice 2014.
- 1.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 1.5 Avis de motion de la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux au règlement numéro 436-2011.
- 1.6 Demandes de subventions et programmes d'aides – placement emploi-été 2014 et MADA PIQM (Volet 2).
- 1.7 Avis de motion au règlement 402-2008 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre 2013.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Dépôt des frais de déplacements et de représentations.
- 2.5 Adoption du règlement numéro 457-2013 relatif à la délégation au directeur général et secrétaire-trésorier pour le paiement des frais de représentation et de déplacements.
- 2.6 Autorisation d'achat d'un portable et d'un ordinateur
- 2.7 Renouvellement de l'adhésion de l'UMQ.
- 2.8 Augmentation de l'assurance responsabilité civile.
- 2.9 Autoriser madame Suzie Provençal à suivre une formation à partir du navigateur web sur « Méthodes d'encaissement ».

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Adoption du compte-rendu des rencontres de la Gestion financière et des Ressources humaines du mois de novembre.

4. COMMUNICATIONS

4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre – Incendie, sécurité publique et premiers répondants.

5.2 Adoption de la politique conduite d'un véhicule d'urgence; utilisation de la sirène et des gyrophares.

5.3 Adoption de la mise à jour du plan des mesures d'urgence.

5.4 Abri camion de désincarcération.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre – Travaux publics et infrastructure.

6.2 Entente service professionnel ingénierie

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre – CCU et CCE.

7.1.1 Lettre en rapport à l'application du U-12 (entreposage de roulottes de camping et remorques et bateaux de plaisance – Art.161)

7.2 Adoption du règlement numéro U-16-1 modifiant le règlement numéro U-16 sur la composition du CCU et du CCE.

7.3 Abroger le règlement numéro 453-2013 constituant le CCE.

7.4 Retrait des procédures à la Cour municipale du dossier Rénaud Bouillon.

7.5 Demande de renouvellement d'adhésion de la COMBEQ pour le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.

7.6 Demande de monsieur Eric Bordeleau de participer au congrès de la COMBEQ les 1^{er} et 2 mai 2014.

7.7 Demande d'inscription pour la formation de « Stabilisation de la Rive ».

7.8 Réserve financière de 20 000,00 \$ pour un Écocentre.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Nomination d'un représentant auprès de Tricentris.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Compte-rendu verbal de la rencontre.

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 Dépôt du compte-rendu verbal de la rencontre.

10.2 Demande d'accès au sentier de la piste de ski de fond du secteur de Montpellier/Lac-Simon par le Club Quad Petite-Nation.

10.3 Offres de service de FAE Pyrotechnie – feux d'artifice été 2014.

10.4 Enlever la tarification 800,00 \$ municipalité de Chénéville.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Dépôt du compte-rendu verbal de la rencontre – Politique familiale et des aînés.

12. DIVERS

12.1 Journée contre l'intimidation.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **6 décembre 2013 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Environ 18 personnes assistent à l'assemblée.

Un moment de silence est observé en hommage à Nelson Mandela.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**304-12-2013****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**305-12-2013****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2013.**

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2013.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.3**306-12-2013****Adoption de la liste des dates et des heures des assemblées du conseil – exercice 2014.**

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter par résolution le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 et de publier ces informations;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'exercice 2014;

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2014	Vendredi le 10	20 h
Février 2014	Vendredi le 7	20 h
Mars 2014	Vendredi le 7	20 h
Avril 2014	Vendredi le 4	20 h
Mai 2014	Vendredi le 2	20 h
Juin 2014	Vendredi le 6	20 h
Juillet 2014	Vendredi le 4	20 h
Août 2014	Vendredi le 1	20 h
Septembre 2014	Vendredi le 5	20 h
Octobre 2014	Vendredi le 3	20 h
Novembre 2014	Vendredi le 7	20 h
Décembre 2014	Vendredi le 5	20 h

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.4

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Les élus ont 60 jours à compter de la date de leur élection pour déposer leurs intérêts pécuniaires.

Monsieur Gilles Robillard, Conseiller, siège #2, monsieur Jean-François David, siège #6, madame Louise Houle Richard, Conseillère, siège #1, madame Odette Hébert, Conseillère, siège #3 et madame Chantal Crête, Conseillère, siège #4 ont déposé leur déclaration, conformément à la Loi.

1.5

Avis de motion de la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux au règlement numéro 436-2011.

Monsieur Jean-François David, Conseiller donne un avis de motion de la présentation d'un règlement numéro 459-2014 pour affirmer la révision du règlement numéro 436-2011 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.

Le présent règlement est déposé aux élus et monsieur Jean-François David demande la dispense de lecture du règlement conformément à la Loi.

1.6

Demandes de subventions et programmes d'aides – placement emploi-été 2014 & MADA PIQM (Volet 2).

CONSIDÉRANT la disponibilité des aides financières dans les programmes ci-haut mentionnés;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert afin de compléter et signer les documents nécessaires à l'obtention des aides financières requises :

Dans le cadre du programme placement emploi-été 2014 et dans le cadre du projet MADA PIQM (Volet 2) pour élaborer une Politique familiale.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.7

Avis de motion du règlement 402-2008 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes.

Madame Odette Hébert donne un avis de motion de la présentation du nouveau règlement numéro 458-2013, afin de définir les nouvelles modalités de paiement et de déterminer les nouvelles dates d'échéances des versements de taxes en modifiant le règlement 402-2008.

Le règlement numéro 458-2013 est déposé aux membres du conseil et il y a demande de dispense de lecture conformément à la Loi par monsieur Gilles Robillard.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

308-12-2013

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre 2013.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de novembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'octobre totalisant la somme de **73 641,10 \$** portant les numéros de chèques **9398 à 9476** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **32 755,60 \$** soit adoptée pour un montant total de **106 396,70 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général et secrétaire-trésorier du mois de novembre ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de novembre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

309-12-2013

Dépôt des frais de déplacements et de représentations.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le paiement des frais de déplacements et de représentations suivants :

Julien Boivin, directeur du CDMR un montant de 487,60 \$.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.5

310-12-2013

Adoption du règlement numéro 457-2013 relatif à la délégation au directeur général et secrétaire-trésorier pour le paiement des frais de représentation et de déplacements.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration de la municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les employés et les élus de la municipalité de Lac-Simon peuvent être appelés dans l'exercice de leur fonction à suivre des formations ou à représenter la municipalité (colloque, congrès, journée de formation, rencontre, etc.). Ce faisant, ils ont droit à une allocation de dépense pour défrayer de façon raisonnable leur frais de repas et d'hébergement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil le 15 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 456-2013 EST ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON ET QU'IL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de conférer au directeur général et secrétaire-trésorier des pouvoirs de délégation pour le paiement des frais de représentation et de déplacements des employés de la municipalité de Lac-Simon.

- 2.1 Établir les dépenses permises pour la formation, les colloques, les congrès, les rencontres, etc., et les déplacements.
- 2.2 Assurer une saine gestion des dépenses de la municipalité.
- 2.3 Établir les règles qui vont régir la gestion des dépenses de frais; de déplacement; repas et hébergement.

ARTICLE 3 POLITIQUE

L'employé ou l'élu doit être autorisé par le conseil pour participer à une formation, à un colloque, à un congrès ou pour représenter la municipalité à ce titre, a droit à une allocation pour les repas pris à l'extérieur ainsi qu'un remboursement pour le kilométrage pour se rendre à l'endroit prévu.

- 3.1 Le coût maximal prévu pour les repas excluant les taxes et les pourboires est le suivant :

Déjeuner : 15,00 \$ Dîner : 20,00 \$ Souper : 30,00 \$

- 3.2 Lors d'occasions spéciales, d'un colloque ou d'activités-bénéfices telles que : brunch, tournoi de golf ou autres activités de collecte de fonds auxquelles la municipalité est invitée, il peut arriver que les coûts des repas dépassent le coût permis dans la présente politique pour la représentation de notre municipalité à cette activité par le maire ou un autre membre du conseil à cet évènement spécial. Sur approbation du conseil, on peut accorder une représentation d'un membre du conseil ou du maire pour le coût indiqué sur l'invitation ou la facture. Cependant, le coût des boissons alcoolisées n'est pas défrayé par la municipalité.
- 3.3 Le coût du stationnement est remboursé par la municipalité pour chaque jour d'hébergement.
- 3.4 Des pièces justificatives (reçus et itinéraire) doivent être soumises pour tout remboursement d'hébergement, de kilométrage et de repas.
- 3.5 Des frais journaliers pour un maximum de 7,50 \$ par jour sont aussi permis lors de séjour à l'hôtel.
Ces frais servent à défrayer les coûts occasionnés lors d'un séjour à l'hôtel tels que journaux, liqueur, nettoyage de vêtement, taxis, etc. (payable sur demande sans pour cela avoir besoin des reçus).

ARTICLE 4 PROCÉDURE

- 4.1 **L'employé ou l'élu** : fait la demande au conseil en justifiant la pertinence de ladite formation, colloque, congrès, rencontre, etc. Après approbation et à la suite de la formation, il fait sa demande de remboursement avec les reçus et une copie d'itinéraire internet comme « Google Map » ou équivalent;
- 4.2 **Le DG** : vérifie que la demande a été prévue au budget, sinon il effectue un virement de crédit en conséquence. Il vérifie le coût estimé des dépenses pour s'assurer que le tout soit conforme à la politique. Après la formation, colloque, congrès, rencontre, il s'assure du paiement des dépenses en accord avec la politique et selon la demande de remboursement reçue et s'assure de vérifier si le kilométrage correspond bien à la distance parcourue et au montant demandé;

- 4.3** Les employés et les élus qui doivent se déplacer de la municipalité pour des fins de formation, de rencontre, de colloque, etc. doivent soumettre obligatoirement avec leur demande de remboursement de kilométrage le document suivant : du programme « Google Map » ou son équivalent, un itinéraire indiquant l'endroit de départ et le lieu de formation, de la rencontre ou du colloque, etc. Cet itinéraire doit indiquer le kilométrage parcouru, le lieu de départ doit être le plus court, s'il n'est pas à partir de la municipalité à Lac-Simon, sinon le lieu de départ devra se faire à partir de la municipalité à Lac-Simon et sera soumis aux fins de vérification par le directeur général avec la feuille de demande de remboursement de kilométrage.
- 4.4** Si le trajet a souvent été fait ou revient souvent durant une année, par exemple, rencontre des DG ou des OMBE à la MRC de Papineauville, il n'est pas nécessaire de présenter une feuille « Google Map » chaque fois, mais seulement lors de la première demande de l'année à cet endroit et le kilométrage doit être le même à chaque fois.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES MAILLÉ
Maire

BENOIT HÉBERT
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION:	15 novembre 2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	6 décembre 2013
RÉSOLUTION # :	310-12-2013
AVIS PUBLIC :	11 décembre 2013
ENTRÉE EN VIGUEUR :	11 décembre 2013

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

2.6

311-12-2013

Autorisation d'achat d'un portable et d'un ordinateur.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir de bons outils de travail;

CONSIDÉRANT la nécessité que le directeur général ait un portable;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur d'une employée est maintenant désuet;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'un portable et d'un ordinateur au montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) avant taxes;

QUE ce conseil autorise le paiement de mille-cent-dix dollars (1 110,00 \$) pour les raccordements nécessaires aux logiciels comptables et au serveur municipal.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.7

312-12-2013

Renouvellement de l'adhésion de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à l'UMQ;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE la municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à l'UMQ;

QUE les deniers requis pour l'adhésion soient au montant de cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trois cents (584,03 \$) incluant les taxes soient puisées à même les disponibilités du poste numéro 02-11000494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.8

313-12-2013

Augmentation de l'assurance responsabilité civile.

CONSIDÉRANT l'offre de notre firme d'assurance afin de bonifier la responsabilité civile de 5 à 10 millions \$ pour une somme de mille sept cent soixante dollars (1760, 00 \$);

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement additionnel de mille sept cent soixante dollars (1760,00 \$) pour l'augmentation de la responsabilité civile 5 à 10 millions \$.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

314-12-2013

2.9

Autoriser madame Suzie Provençal à suivre une formation à partir du navigateur web sur « Méthodes d'encaissement ».

CONSIDÉRANT l'importance des formations;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent madame Suzie Provençal à participer à la formation « Méthode d'encaissement » le 19 décembre 2013 et acceptent de payer les frais d'inscription au montant de cent-cinquante dollars (150,00 \$) plus les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Suzie Provençal

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

315-12-2013

3.1

Adoption du compte-rendu des rencontres de Gestion financière et ressources humaines du mois de novembre.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le procès-verbal des sessions de rencontre du comité de la Gestion financière et des Ressources humaines du mois de novembre;

QU'il entérine le tableau des salaires 2014;

QU'il entérine l'organigramme modifié;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

4.**COMMUNICATIONS****4.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.**INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****5.1**

Dépôt du compte-rendu de la rencontre – Incendie, sécurité publique et premiers répondants.

Les membres du conseil municipal ont reçu une copie du compte-rendu de la rencontre du 22 novembre 2013.

5.2

316-12-2013

Adoption de la politique conduite d'un véhicule d'urgence, utilisation de la sirène et des gyrophares.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de Sécurité publique à la rencontre du mois de novembre;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une politique de conduite d'un véhicule d'urgence avec l'utilisation de la sirène et des gyrophares;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution soit considéré comme étant partie intégrante de la résolution;

QUE ce conseil adopte la politique de conduite d'un véhicule d'urgence avec l'utilisation de la sirène et des gyrophares.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du Service incendie

5.3

317-12-2013

Adoption de la mise à jour du plan des mesures d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon reconnaît que sa municipalité peut-être victime en tout temps d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon voit l'importance de faire une mise à jour du plan municipal de Sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la Sécurité civile et de la Sécurité Incendie;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QU'une organisation municipale de Sécurité civile soit mise à jour;

QUE les personnes décrites sur le plan de la Sécurité civile soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de Sécurité civile;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Sécurité civile
 Service incendie
 Personnel responsable

5.4

318-12-2013

Abri camion de désincarcération

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de Sécurité publique et les disponibilités financières en 2013;

CONSIDÉRANT l'intérêt public d'avoir un véhicule disponible rapidement en tout temps et à l'abri des bordées de neige;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise l'acquisition d'un abri temporaire au montant de quatre mille dollars (4 000,00 \$) pour couvrir le camion de désincarcération.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
 Monsieur Éric Drouin, directeur du Service incendie

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

Dépôt du compte-rendu de la rencontre – Travaux publics et infrastructures.

Un document est déposé aux membres du conseil pour analyse.

6.2

319-12-2013

Entente service professionnel ingénierie

CONSIDÉRANT l'importance pour l'équipe des Travaux publics et de son directeur d'avoir des indications pour les opérations en matière de travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier a préparer une entente pour obtenir une banque d'heure (100 heures) d'un ingénieur consultant, monsieur François Maillé pour aider l'équipe de la voirie dans l'élaboration et l'organisation des travaux majeurs de structures (ponceaux et autres) de chemins;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les sommes d'argent de dix mille dollars (10 000,00 \$) soient comptabilisées à partir du poste infrastructure 03-21010 « chemins municipaux ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution

est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur François Maillé, ingénieur-consultant

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Dépôt du compte-rendu verbal de la rencontre – CCU et CCE.

Madame Louise Houle Richard, conseillère donne un compte-rendu verbal de la rencontre du CCU et du CCE.

7.1.1

320-12-2013

Lettre en rapport à l'application du U-12 (entreposage de roulottes de camping, remorques et bateaux de plaisance – Art.161).

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes en rapport à l'envoi des avis d'infraction (± 30 avis) par les fonctionnaires responsables de l'application de la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations des fonctionnaires de l'équipe d'urbanisme et les membres du conseil;

Pour ces motifs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil demande aux fonctionnaires municipaux chargés de l'application des règlements d'urbanisme, plus particulièrement dans le cas de l'article 161 du règlement U-12, de bien vouloir écrire une nouvelle lettre, afin d'informer lesdites personnes visées par cette réglementation voulant que les membres du conseil par l'intermédiaire de son CCU revisitent sous peu cet article de Loi afin de le rendre plus praticable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.2

321-12-2013

Adoption du règlement numéro U-16-1 modifiant le règlement numéro U-16 sur la composition du CCU et CCE.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-16-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté, le 5 octobre 2012, le *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme*

portant le numéro U-16 et que ce règlement est entré en vigueur le 8 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Simon peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19.1, modifier son règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a adopté le *Règlement* constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro U-16 le 5 octobre 2012, remplaçant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme U-5, dans le cadre de la révision quinquennale de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce conseil juge opportun d'apporter certains ajustements normatifs afin d'encadrer le comité consultatif d'urbanisme plus adéquatement;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît que les situations urbanistiques et environnementales sont étroitement liées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la volonté du Conseil est de permettre au Comité consultatif en urbanisme d'intégrer des aspects environnementaux dans le processus de recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit, à cette fin, adopter le projet de règlement numéro U-16-1 modifiant le *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* numéro U-16;

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Étude et recommandation

Le libellé de l'article 2.1: Étude et recommandation, faisant partie intégrante du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* numéro U-16, est modifié au paragraphe un (1) en ajoutant au sujet d'étude l'environnement. Le libellé de l'article se lira comme suit : « Le comité est chargé d'étudier, de faire des recherches et de soumettre des recommandations sur tous les sujets et tous les documents que lui soumettra le Conseil relativement à l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction et l'environnement ».

ARTICLE 3 Composition du comité et quorum

Le libellé de l'article 3.3 : Composition du comité et quorum, faisant partie intégrante du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* numéro U-16, est modifié au paragraphe un (1) en remplaçant le chiffre cinq (5) par le chiffre sept (7) au paragraphe : « Le comité est composé de cinq (5) membres nommés par le Conseil, dont au moins deux (2) membres du conseil. La composition du comité doit autant que possible, favoriser une représentation équitaine des citoyens de tous les secteurs géographiques de la municipalité ».

ARTICLE 4 Composition du comité et quorum

Le libellé de l'article 3.3 : Composition du comité et quorum, faisant partie intégrante du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* numéro U-16, est modifié au paragraphe un (1) en remplaçant le chiffre deux (2) par le chiffre trois (3) au paragraphe : « Le comité est composé de cinq (5) membres nommés par le Conseil, dont au moins deux (2) membres du conseil. La composition du comité doit autant que possible, favoriser une représentation équitaine des citoyens de tous les secteurs géographiques de la municipalité ».

ARTICLE 5 Composition du comité et quorum

Le libellé de l'article 3.3 : Composition du comité et quorum, faisant partie intégrante du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* numéro U-16, est modifié en remplaçant le chiffre trois (3) par le chiffre quatre (4) au paragraphe : « Le quorum du Comité est de trois (3) membres et doit avoir un (1) membre du conseil présent ».

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Calendrier

Avis de motion: 15 novembre 2013

Adoption du règlement: 6 décembre 2013

Avis public : 11 décembre 2013

Entrée en vigueur: 11 décembre 2013

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 4

CONTRE = 2

Les Conseillères, mesdames Chantal Crête et Odette Hébert enregistrent leur dissidence.

Adoptée à la majorité

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.3

322-12-2013

Abroger le règlement numéro 453-2013 constituant le CCE.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro U-16-1 afin d'uniformiser dans un seul les comités du CCU et du CCE;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge le règlement numéro 453-2013 sur la composition du CCE.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR= 4 CONTRE= 2

Conseillères madame Chantal Crête et madame Odette Hébert enregistrent leur dissidence.

Adoptée à la majorité

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.4

323-12-2013

Retrait des procédures à la Cour municipale du dossier Rénaud Bouillon.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme et dans une lettre datée du 25 novembre et aussi des conseillers juridiques dans le dossier municipalité contre monsieur Rénaud Bouillon;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande que soit retirés les procédures dans ce dossier pour en arriver à une entente hors cours.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.5

324-12-2013

Demande de renouvellement d'adhésion de la COMBEQ pour le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.

CONSIDÉRANT QU'il est important que monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme soit membre de l'Association Québécoise d'Urbanisme;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent de payer l'adhésion de monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-

environnement et urbanisme pour l'année 2014 au montant de deux cent quatre-vingt-dix dollars (290,00 \$) plus taxes;

QUE les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du compte 02-61000494 en 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.6

325-12-2013

Demande de monsieur Eric Bordeleau de participer au congrès de la COMBEQ donné les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la COMBEQ regroupant les inspecteurs en bâtiment-environnement et urbanisme aura lieu à La Malbaie;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour l'acquisition des connaissances et des réseaux de contacts que le directeur y participe;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Eric Bordeleau à participer aux congrès de la COMBEQ les et 1^{er}, 2 et 3 mai prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie;

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription lesquels sont de six-cent-trente-deux dollars et trente-six cents (632,36 \$) par personne plus les taxes ainsi que les frais d'hébergements et de déplacement;

QUE les sommes requises soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires « Formation et perfectionnement et déplacement » (02-61000310 et 02-61000 454).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.7

326-12-2013

Demande d'inscription pour la formation de « Stabilisation de la Rive ».

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Eric Bordeleau à participer à la formation « Stabilisation de la Rive » et acceptent de payer les frais d'inscription au montant de deux cent soixante-cinq dollars (265,00 \$) plus taxes ainsi que les frais de déplacement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.8

327-12-2013

Réserve financière de 20 000,00 \$ pour un Écocentre.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un écocentre dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'on peut donner une deuxième vie aux matériaux;

CONSIDÉRANT QUE l'on peut diminuer les coûts et obtenir des ristournes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à créer une réserve de vingt mille dollars (20 000,00 \$) pour un écocentre.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

328-12-2013

Nomination d'un représentant auprès de Tricentris.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit nommer un conseiller à titre de représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle au mois d'avril de Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE les membres du conseil nomment monsieur Gilles Robillard, conseiller à titre de représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle de Tricentris, centre de tri avec droit de parole et de vote.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Compte-rendu verbal de la rencontre de développement durable et économique.

Le Conseiller, monsieur Jean-François David et la Conseillère, madame Odette Hébert mentionnent que les membres du comité vont se rencontrer aux fins de discussions sur le sujet.

10.
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1
Compte-rendu verbal de projets à venir.

Un document pour des idées biblio est déposé aux élus pour analyse.

La programmation du Beach Party du 22 février est à venir sous peu.

10.2
Demande d'accès au sentier de la piste de ski de fond du secteur de Montpellier/Lac-Simon par le Club Quad Petite-Nation.

CONSIDÉRANT QUE le sentier de ski de fond n'est plus utilisé dans le secteur du Lac-Croche dans les municipalités de Montpellier/Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du Club Quad Petite-Nation (VTT) du secteur du Lac-Croche des municipalités de Montpellier/Lac-Simon pour utiliser le sentier qui était parfois utilisé par les amateurs de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots concernés sont d'accord pour que les membres du Club Quad Petite Nation (VTT) utilisent ledit sentier;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le préambule de la présente résolution soit partie intégrante et qu'il autorise pour les années 2013-2014, les responsables de l'organisation du Club Quad Petite-Nation (VTT) d'utiliser le sentier des utilisateurs de ski de fond du secteur de Lac-Croche pour ses propres fins;

QUE ce conseil mandate le directeur général pour réviser le règlement numéro 348-1-99 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon pour les années ultérieures.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Le Club Quad Petite-Nation (VTT)

10.3
Offres de service de FAE Pyrotechnie – feux d'artifice été 2014.

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les termes d'un contrat de un (1) an pour la fourniture des feux d'artifice pour la tenue des feux de lac Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

329-12-2013

330-12-2013

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le paiement à « FAE Pyrotechnie » pour la fourniture du matériel nécessaire à la tenue d'un spectacle pyrotechnique;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient treize mille dollars (13 000,00 \$) plus les taxes soient puisés à même les disponibilités du compte « Activités de loisirs » 02-70170499.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

FAE Pyrotechnie

10.4

331-12-2013

Enlever la tarification de 800,00 \$ municipalité de Chénéville.

CONSIDÉRANT les discussions au comité plénier;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil élimine la tarification de huit cents dollars (800,00 \$) pour l'utilisation de la plage par les résidents de la municipalité de Chénéville.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Dépôt du Compte-rendu de la rencontre – Politique familiale et des aînés.

Un dépôt de document d'une démarche pour la politique familiale ainsi qu'un dépôt de document pour l'inscription de la municipalité à Ville et Village en santé.

12.

DIVERS

12.1

332-12-2013

Journée contre l'intimidation.

CONSIDÉRANT la démarche de la ville de Thetford Mines afin de souligner l'initiative d'une citoyenne pour contrer l'intimidation;

CONSIDÉRANT l'importance de cette démarche auprès des jeunes et des moins jeunes;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil proclame la journée du dimanche 8 décembre comme étant la

« la journée contre l'intimidation » en portant un brassard blanc ou le brassard spécial lors de cette journée.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 51

Nombre de personnes : 19

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

333-12-2013

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE la séance soit levée à 21h10

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier